



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING
Service Affaires Juridiques
Et Patrimoine

PROCES VERBAL PROVISOIRE D'ABANDON MANIFESTE

Vu les Articles L. 2243-1 à L. 2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les signalements faits auprès de la ville par les riverains,

Vu les courriers envoyés par la Société Publique Locale d'Aménagement - La fabrique des quartiers Métropole Européenne de Lille aux héritiers le 17/09/2020 puis le 23/02/2022 restés sans réponse,

Considérant les plaintes des riverains,

Considérant les conclusions de la Société Publique Locale d'Aménagement - La fabrique des quartiers Métropole Européenne de Lille dans le cadre du dispositif de recyclage de l'habitat vacant dégradé,

Considérant que l'immeuble est sans occupant à titre habituel et n'est manifestement plus entretenu,

Je soussignée, **Doriane BECUE**, Maire de la commune de Tourcoing, me suis rendue le 31 octobre à 10 heures 30, aux abords de la parcelle cadastrée CD 217 sise 89 rue de la Croix Rouge, afin d'en constater l'état d'abandon manifeste,

Lors de cette visite, il a été constaté que ledit immeuble est affecté des désordres suivants :

- Les menuiseries du rez-de-chaussée en façade avant sont dégradées
- Une partie de l'appui de fenêtre de la façade avant s'est détachée
- Le pignon est fortement dégradé et présente des briques manquantes
- La souche de cheminée est très dégradée et menace de tomber sur la maison voisine
- La zinguerie des toitures est dégradée
- La toiture de l'extension arrière est vétuste
- Bandeau de faitage du garage dégradé

- Descente d'eau en façade arrière démontée

Ce bien se trouve donc en état d'abandon manifeste.

Au vu de nos constatations, les travaux suivants s'avèrent nécessaires et indispensables pour faire cesser l'état d'abandon :

- Les menuiseries du rez-de-chaussée en façade avant doivent être restaurées ou remplacées
- L'appui de fenêtre en façade avant doit être consolidé
- Le pignon doit être ravalé et rejointoyé
- La souche de cheminée doit être restaurée
- La zinguerie des toitures doit être revue
- La toiture de l'extension arrière doit être remplacée.
- La réfection du bandeau de faitage du garage
- La descente d'eau en façade arrière doit être restaurée

Le présent procès-verbal sera affiché à la mairie et sur les lieux concernés pendant trois mois. Il sera publié dans les deux journaux suivants : la Voix du Nord et Nord Eclair. Il sera également notifié aux propriétaires, aux titulaires de droits réels et autres intéressés connus. A défaut d'identification ou de domiciliation connue de ces personnes, la notification les concernant sera faite à la mairie.

A l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification et des mesures de publicité du présent procès-verbal, si les propriétaires n'ont pas mis fin à l'état d'abandon ou ne se sont pas engagés à effectuer les travaux propres à y mettre fin par convention signée avec le maire, il sera dressé procès-verbal définitif de constat d'abandon manifeste de la parcelle.

Le conseil municipal pourra alors décider de poursuivre l'expropriation de la parcelle au profit de la Métropole Européenne de Lille, d'un organisme y ayant vocation ou d'un concessionnaire d'une opération d'aménagement visé à l'article L. 300-4 du Code de l'Urbanisme, en vue soit de la construction ou de la réhabilitation aux fins d'habitat, soit de tout objet d'intérêt collectif relevant d'une opération de restauration, de rénovation ou d'aménagement, soit de la création de réserves foncières permettant la réalisation de telles opérations.

En foi de quoi j'ai dressé le présent procès-verbal, et ai signé.

Fait à Tourcoing, le 3 novembre 2022,

Doriane BECUE,
Maire de Tourcoing,

